OK/NL/EG

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

**CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

**RUE DU DIX NEUF MARS 1962 (V.C.)**
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 29 août 2023 modifiant les règles de circulation et de stationnement dans la rue du 19 mars 1962 suite à la construction du collège Gisèle Halimi par le Département du Val-de-Marne,

CONSIDERANT qu'un retard de remise en état du trottoir par un concessionnaire intervenu pour la desserte du collège impose de prendre des dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

**ARRETE**

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue du 19 mars 1962** à compter du **1er septembre 2023 à 16 heures et jusqu'à abrogation du présent arrêté :**

- **Neutralisation** de la **piste cyclable**
- **Neutralisation du trottoir au droit des nos 8 à 12 :** les **piétons** seront **déviés** sur la piste cyclable neutralisée.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Département du Val-de-Marne ou des entreprises missionnées par lui.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Département du Val-de-Marne – Service Collège – Direction des Bâtiments – Hôtel du Département – 94054 Créteil cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 30 AOUT 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 30 AOUT 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon